

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 décembre 2018**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/12/03**

<b>Date de la convocation</b>	<b>11/12/2018</b>
	<b><u>Votes : 25</u></b>
<b>Présents : 19</b>	<b>Pour : 24</b>
<b>Absents : 02</b>	<b>Contre : 01</b>
<b>Représentés : 06</b>	<b>Abstention : 0</b>

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mr VALERO Claude  
- Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon  
- Mr GASC Georges à Mr ENGELVIN Gérard  
- Mme GASPARD Chantal à Mme RICARD Christine  
- Mme GUERIN Audrey à Mme AMMARI Hanane  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr DUPONT Laurent

Objet : Aménagement d'une voie verte tranche 3 - Demande de subvention dans le cadre de la politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres « Occitanie/Pyrénées-Méditerranée »

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181220-2018-12-03-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2019  
Date de réception préfecture : 02/01/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de la tranche 3 d'aménagement de la voie verte. Il précise que les tranches 1 et 2 ont déjà été réalisées.

Il indique que le coût des travaux de la tranche 3 est estimé à 250 617.26 € hors taxes et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières dans le cadre de la politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres « Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ».

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études SERI, maître d'œuvre dédié au projet de la voie verte, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	240 285.00€
- Coût estimé des honoraires H.T. :	10 332.26€
Total H.T	250 617.26€
T.V.A 20%	50 123.45€
TOTAL TTC	300 740.71€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 24 Pour, 1 voix Contre,

- Adopte le programme de travaux de la tranche 3 d'aménagement de la voie verte et son plan de financement pour un montant de travaux de 240 285.00€ HT. et 10 332.26€ HT d'honoraires.

- Sollicite une aide financière la plus élevée possible dans le cadre de la politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres « Occitanie/Pyrénées-Méditerranée »

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.



Le Maire  
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20181220-2018-12-03-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2019  
Date de réception préfecture : 02/01/2019